AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP30-4-68 770391

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C.C.P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n°4 du Bulletin du mois d'Avril 1968 — 25 Avril 1968

/ Information /

VIGNE

ARAIGNEES ROUGES (Metatetranychus ulmi) - Note valable pour les secteurs contaminés.

La période de temps chaud que nous venons de traverser a permis des éclosions précoces d'Araignées rouges et l'installation des colonies sur la jeune végétation.

Si les foyers traditionnels paraissent en nette régression, il est bon de signaler que l'on a pu observer par contre, la présence de l'Araignée rouge dans des secteurs jusqu'ici épargnés (certains vignobles du Bas-Rhin notamment).

Un traitement pourra être réalisé en utilisant l'un des produits acaricides figurant sur la liste en votre possession.

En cas d'utilisation d'un des produits systémiques, il est indispensable de bien mouiller le feuillage.

Ces traitements présentent également une bonne efficacité contre les autres acariens agents de l'Erinose et de l'Acariose.

CIGARIERS

Le temps chaud actuel est favorable à l'activité des Cigariers et des dégâts sont à craindre.

Afin de protéger la jeune végétation, on pourra effectuer, dès la reconnaissance de ces insectes sur les vignes, un traitement insecticide en utilisant une spécialité à base d'Arséniate de plomb, à la dose de 80 gr./hl, ou de D.D.T., à la dose de 100 gr./hl. On opèrera en pulvérisation.

BOARMIE DES BOURGEONS

Le foyer de Boarmie des bourgeons qui avait été signalé ces dernières années dans la région de KIENTZHEIM - WETTOLSHEIM (Haut-Rhin) est en nette régression. De ce fait, un traitement insecticide spécifique contre cette chenille défoliatrice ne paraît pas nécessaire.

ROT-BRENNER ou ROUGEOT PARASITAIRE

Cette maladie se manifeste encore dans quelques régions de la Circonscription (notamment dans les vignobles situés dans la partie Nord du Haut-Rhin et la région du TOULOIS (Meurthe-et-Moselle).

La protection fongicide peut être réalisée par un traitement précoce en pulvérisation (stade végétatif de 3 feuilles étalées) à l'aide de produits cupriques, d'une association Cuivre + Zinèbe, de Manèbe ou de Mancozèbe. Ces fongicides sont à utiliser aux mêmes doses que celles conseillées à propos du Mildiou de la vigne.

.../...

414

ARBRES FRUITIERS

HOPLOCAMPES DES PRUNES

Ces parasites assez fréquents dans nos régions, peuvent causer de graves dégâts certaines années, notamment sur mirabelliers.

Les insectes parfaits ont l'aspect de petites guêpes noires ou brun-jaune. Après l'accouplement, les femelles pondent dans les fleurs épanouies. A l'éclosion, les larves (à forte odeur de punaise), pénètrent dans les tout jeunes fruits et en dévorent l'intérieur.

Il convient d'exécuter un traitement sur les pruniers ayant atteint le stade G, qui correspond à la chute des pétales. On utilisera un des insecticides suivants :

- Carbaryl	:	100 gr. de M.A./hl.	- H.C.H.	:	120 gr. de M.A./hl.
- Parathion	:	15 gr. "	- Oléoparathion	:	15 gr. "
- Azinphos	:	20 gr. "	- Déméton méthyle	:	25 gr. "
- Lindane	:	15 gr. "			

La pulvérisation doit être abondante à une pression d'au moins 10 kg.

HOPLOCAMPES DES POIRES

Dans les vergers habituellement contaminés par cet insecte, appliquer un traitement insecticide (au stade chute des pétales), en utilisant une bouillie préparée avec un des insecticides désignés ci-après : Carbaryl : 75 gr. de M.A. par hl. d'eau, Parathion : 25 gr. de M.A. par hl. d'eau, Azinphos : 50 gr. de M.A. par hl. d'eau.

HANNETONS

La récente période chaude a favorisé les sorties de Hannetons dans les secteurs soumis au régime III, notamment dans le département du Haut-Rhin (région de DANNEMARIE, ALTKIRCH, HIRSINGUE, ST-LOUIS et près de ROUFFACH).

La lutte contre les Hannetons considérés comme défoliateurs, peut être conduite à l'aide d'insecticides à base de Lindane, H.C.H., Parathion, en poudrage ou en pulvérisation.

Sur les arbres fruitiers, ne pas traiter pendant la période de floraison.

ARBUSTES A PETITS FRUITS

- FRAMBOISIERS -

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER

Il est nécessaire de renouveler le traitement fongicide conseillé le 5 Avril.

- GROSEILLIERS - CASSISSIERS -

PHYTOPTE DU GROSEILLIER

On note les premières manifestations de cet acarien dans les parcelles exposées.

Un traitement pourra être exécuté avec profit pendant la floraison de ces arbustes. On choisira un produit réputé non dangereux pour les abeilles (Chlorphenamidine, Dicofol, Thioquinox).

GRANDE CULTURE

- COLZA -

CHARANCON DES SILIQUES

On observe depuis quelques jours des concentrations importantes de ces insectes et la protection des cultures envahies doit être envisagée.

.../...

Le traitement insecticide approprié devra être réalisé au stade de la pleine floraison des colzas, c'est-à-dire à un stade qui permettra d'atteindre le plus grand nombre possible de ces insectes. On utilisera l'un des produits réputés non dangereux pour les abeilles, à savoir : Toxaphène, Polychlorocamphane, Endosulfan, Phosalone.

La concentration de ces produits se faisant à partir des bordures de champ, le traitement peut être limité à ces dernières. En cas de fortes pullulations, étendre le traitement à toute la superficie des cultures.

CULTURES LEGUMIERES

- CHOUX -

MOUCHE DU CHOU

Favorisé par le temps sec et chaud, cet insecte est actuellement très actif et des dégâts pourront être observés très bientôt.

La protection des cultures exposées peut être réalisée de la façon suivante :

Soit par pulvérisation copieuse exécutée sur la base des plantes à raison de 70 à 100 cm3 par pied d'une bouillie à base de :

- Carbophenothion, Diethion, Parathion	:	30 gr. de M.A./ha.
- Diazinon	:	50 gr. "
- Bromophos	:	50 gr. "

Soit par épandage de granulés à base de :

- Trichloronate ou de Diazinon, à raison d'environ 1 gr. de produit commercial par pied.

Il n'est pas nécessaire d'enfouir ces granulés.

On peut opérer par trempage des plants.

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

- ASPERGE -

MOUCHE DE L'ASPERGE

On note depuis quelques jours des sorties importantes de Mouches de l'asperge.

Dans les jeunes aspergeraies considérées comme pépinières, un traitement insecticide doit être envisagé.

On opèrera par beau temps et dès l'apparition des premiers turions. Pour le choix des produits, se référer à la liste en votre possession (produits homologués - rubrique Mouche de l'asperge).

DESHERBAGE DES SEMIS DE POIREAUX ET D'OIGNONS

A la suite des essais réalisés ces dernières années, on peut conseiller l'une des techniques suivants :

1) en pré-émergence : Diquat 0,800 kg à 1,200 kg, ou Dimexan : 8 kg de M.A./ha.

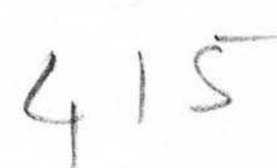
2) en post-émergence (stade crochet vert à crochet relevé) : Chlorprophame (ex. C.I.P.C.)

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. BERNARD et C. GACHON.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

J. HARRANGER.



STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES "ALSACE et LORRAINE"

DELAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES POUR LE TRAITEMENT SUR PIED DES VEGETAUX DONT LA RECOLTE EST CONSOMMABLE

22 Avril 1968

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
A - Insecticides d'origine minérale		Autorisés sur les cultures suivantes :
- Arséniate de plomb		- Vignes : de la fin des vendanges jusqu'au début de la véraison dans le vignoble
- Arséniate de chaux (doryphore seulement)		- Pommiers, poiriers, cognassiers : de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à deux mois au moins avant la récolte. - Pruniers, pêchers, amandiers : de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à cinq semaines après la floraison - Cerisiers, abricotiers : de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à la fin de la floraison - Noyers, châtaigniers : de l'époque qui suit la récolte et l'enlèvement total des fruits jusqu'à un mois au moins avant la récolte - Arbres et arbustes de pépinières : à toutes époques, mais à la condition qu'ils ne portent aucun fruit destiné à être consommés - Pommes de terre : jusqu'à une semaine avant l'arrachage
B - Insecticides d'origine végétale		
- Nicotine	10	
- Pyréthrines synergisées		Non dangereux pour les abeilles
- Roténone		Non dangereux pour les abeilles

.../...

C - Hydrocarbures chlorés		
- Aldrine	30	Interdit sur toute culture légumière (1) et toute culture fruitière. En traitement du sol sur fraisiers, elle est autorisée seulement avant le départ de la végétation
- Chlordane	15	
- D D D	7	
- D D T	15	
- Dieldrine	30	Interdit sur toute culture légumière et toute culture fruitière
- Endosulfan	15	Non dangereux pour les abeilles
- Endrine	45	Autorisé uniquement sur canne à sucre
- Ethylphényldichlcréthane	7	
- H C H	15	Restriction pour traitement des sols. Pour le traitement des végétaux sur pied se reporter aux recommandations techniques particulières en vue d'éviter une transmission de gout aux récoltes.
- Heptachlore	21	
- Lindane	15	
- Méthoxychlore	7	
- Toxaphène et Polychlorocamphane	21	Non dangereux pour les abeilles
D - Esters phosphoriques non endothérapiques		
- Azinphos éthyl	15	
- Azinphos méthyl	15	
- Bromophos	7	
- Carbophénothion	15	
- Chlorfenvinphos	15	

(1) Les cultures légumières comprennent toutes les cultures de légumes (culture légumière de plein champ, culture maraîchère, culture légumière sous serre et abri, etc.) y compris le fraisier. La pomme de terre est considérée comme une plante de grande culture.

.../...

- Diazinon	15	Pour l'olivier 21 jours avant le premier ramassage
- Dichlorvos	5	
- Diéthion	15	Non dangereux pour les abeilles
- Dioxathion	15	
- Fenitrothion	15	
- Fenthion	15	Pour l'olivier 21 jours avant le premier ramassage
- Imidithion	15	
- Malathion	7	
- Médathion	15	
- Naled	7	48 heures avant la récolte dans les serres (en fumigation)
- Nichlorfos	15	
- Parathion éthyl	15	
- Parathion méthyl	15	
- Phosalone	15	Non dangereux pour les abeilles
- Prothoate	15	
- Sulfotep	10	Traitement interdit pour les cultures qui ne sont pas sous serre ou sous abri
- Trichlorfon	7	
E - Esters phosphoriques endotherapiques		
- Diméfox	60	Autorisé uniquement sur houblon en traitement du sol
- Diméthoate	7	15 jours pour les cultures légumières 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier
- Endothion	21	15 jours pour les cultures légumières
- Formothion	7	15 jours pour les cultures légumières

.../...

416

- Mévinphos	7	
- Oxydéméton méthyl	21	Interdit sur toute culture légumière
- Phosphamidon	21	Interdit sur toute culture légumière
- Vamidothion	30	Interdit sur toute culture légumière
F - Carbamates		
- Carbaryl	7	
- Isolane	15	
- Minacide	15	
G - Acaricides spécifiques		
- Binapacryl	21	
- Chlorbenside	7	
- Chlorobenzilate	7	Non autorisé sur arbres à noyau
- Chlorofénizon	7	
- Chloropropylate	7	
- Chlorphénamidine	15	Non dangereux pour les abeilles
- Dicofol	15	Non dangereux pour les abeilles
- Fénizon	7	
- Oxythioquinox		
- Phenkapton	15	
- Tétradifon	7	
- Tétrasul	7	
- Thioquinox	15	Non dangereux pour les abeilles
- Dioxathion + Fénizon	15	
H - Fongicides		
- Binapacryl	21	
- Dichlofluanide	7	
I - Divers		
Métaldéhyde	7	Pour les traitements en pulvérisation et poudrage